



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 23 novembre 2009
D - 20090620

Aujourd'hui Lundi 23 novembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(Sauf de 19h10 à 19h25 M. Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 18h10*), M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*absent à partir de 17h45*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (*absente à partir de 17h55*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*absente à partir de 17h30*), Mme Emmanuelle AJON (*absente à partir de 17h30*), M. Matthieu ROUYEYRE (*absent à partir de 16h30*), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Jean Charles BRON, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG,

Musée d'Aquitaine. Exposition Emile Vignes et Frédéric Desmesure. Fixation des tarifs d'entrée. Conventions de dépôt-vente de deux ouvrages. Signature. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) a décidé de présenter une exposition de photographies sur les Landes du 15 décembre 2009 au 15 mars 2010.

Cette manifestation présentera les travaux d'Emile Vignes réalisés de 1920 à 1950 ainsi que ceux de Frédéric Desmesure de 2003 à 2009.

Compte tenu de la surface couverte par l'exposition, le musée d'Aquitaine souhaite appliquer un tarif unique de 3 € par visiteur ainsi que la gratuité pour les jeunes jusqu'à 18 ans.

D'autre part, à l'occasion de cette exposition, deux éditeurs ont proposé de mettre en dépôt-vente les ouvrages suivants :

- les Editions Confluences :

« Une vie de village, début XXIème siècle Labouheyre, Landes. Photographies de Frédéric Desmesure avec des textes de Claudia Courtois, Hervé Goulaze, Gilles Christian Réthoré, Nicolas Sembel, François Hubert, etc... au prix de vente public de 24.50 € l'unité. L'éditeur consentira sur ce prix une remise de 30 % (7.35 €) soit un prix d'achat pour le musée d'Aquitaine de 17.15 €.

- les Editions l'Atelier des Brisants :

« Un regard sur les Landes 1920-1950 : Emile Vignes » De Jézéquel Hervé, au prix de vente public de 20 € l'unité. L'éditeur consentira sur ce prix une remise de 30 % (6 €) soit un prix d'achat pour le musée d'Aquitaine de 14 €.

Deux conventions stipulant les obligations de chaque partie ont été établies.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à appliquer ces tarifs d'entrée,
- à signer les deux conventions de dépôt-vente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

CONVENTION

Entre :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le
d'une part,

et :

Les Editions Confluences représentées par Monsieur Eric Audinet, 13 rue de la Devise – 33000
Bordeaux
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de l'exposition photographique « Emile Vignes et Frédéric Desmesure » organisée du 15 décembre 2009 au 15 mars 2010 au musée d'Aquitaine, les Editions Confluences ont proposé un dépôt-vente au musée d'Aquitaine, pendant la durée de l'exposition, du livre :

Une vie de village. Les Landes. XXIe siècle. Avec des textes de Claudia Courtois, Gilles-Christian Réthoré, Marilyne Rudelle, Nicolas Sembel, François Hubert/Gérard Rodriguez, Vanessa Doutreleau.

ARTICLE 2 : Obligations des Editions Confluences

Les Editions Confluences mettront en dépôt au musée d'Aquitaine :
20 exemplaires de l'ouvrage cité ci-dessus (avec possibilité de renouvellement du stock) au prix de vente public de 24.50 € l'unité. L'éditeur consentira sur ce prix une remise de 30 % (7.35 €) soit un prix d'achat pour le musée d'Aquitaine de 17.15 €.

ARTICLE 3 : Obligations du Musée d'Aquitaine

Le musée d'Aquitaine accepte le dépôt-vente et fera parvenir aux Editions Confluences un état des ventes pour le livre « Une vie de village ».

Une facture sera alors établie pour le montant déterminé par le musée d'Aquitaine. A la fin de l'exposition un récolement sera effectué par les deux parties et une facture définitive sera alors émise au vu des catalogues restants.

ARTICLE 4 : Durée et modifications de la convention

La présente convention est prévue pour la durée de l'exposition.
Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 5 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de quinze jours (15j), en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations.
La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 6 : Compétence juridictionnelle

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront résolus par voie amiable. En cas de litiges persistants, les présentes seront soumises en tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :
Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex
Pour les Editions Confluences – 13, rue de la Devise – 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le
En quatre exemplaires

P/les Editions Confluences	P/O le Maire de Bordeaux
Eric Audinet	Alain Juppé

CONVENTION

Entre :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le
d'une part,

et :

Les Editions L'Atelier des Brisants représentées par Antoine Roque, gérant, 8 rue du 4 septembre à Mont de Marsan (40)
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de l'exposition photographique « Emile Vignes et Frédéric Desmesure » organisée du 15 décembre 2009 au 15 mars 2010 au musée d'Aquitaine, les Editions L'Atelier des Brisants ont proposé un dépôt-vente au musée d'Aquitaine, pendant la durée de l'exposition, du livre :

« *Un regard sur les Landes 1920-1950 : Emile Vignes* » de Jézéquel Hervé.

ARTICLE 2 : Obligations des Editions L'Atelier des Brisants

Les Editions L'Atelier des Brisants mettront en dépôt au musée d'Aquitaine :
10 exemplaires de l'ouvrage cité ci-dessus (avec possibilité de renouvellement du stock) au prix de vente public de 20 € l'unité. L'éditeur consentira sur ce prix une remise de 30 % (6 €) soit un prix d'achat pour le musée d'Aquitaine de 14 €.

ARTICLE 3 : Obligations du Musée d'Aquitaine

Le musée d'Aquitaine accepte le dépôt-vente et fera parvenir aux Editions L'Atelier des Brisants un état des ventes pour le livre « Emile Vignes, un regard sur les Landes ».

Une facture sera alors établie pour le montant déterminé par le musée d'Aquitaine. A la fin de l'exposition un récolement sera effectué par les deux parties et une facture définitive sera alors émise au vu des catalogues restants.

ARTICLE 4 : Durée et modifications de la convention

La présente convention est prévue pour la durée de l'exposition.
Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 5 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de quinze jours (15j), en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations.

La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 6 : Compétence juridictionnelle

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront résolus par voie amiable. En cas de litiges persistants, les présentes seront soumises en tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

-Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex

-Pour les Editions L'Atelier des Brisants, 8 rue du 4 septembre, 40000 Mont de Marsan.

Fait à Bordeaux, le
En quatre exemplaires

P/les Editions L'Atelier des Brisants	P/O le Maire de Bordeaux
Antoine Roque	Alain Juppé